

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
MAIRIE DE BIOT
8-10, route de Valbonne
06410 BIOT

Nice, le **22 AVR. 2025**

Objet : Révision du PLU de Biot – phase arrêt

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à la révision du PLU de la commune de Biot, et nous vous en remercions. Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur cette procédure, accompagné de quelques remarques.

Nous avons bien noté la situation de la commune de Biot, très contrainte par les risques d'inondations et d'incendies de forêt.

Nous saluons la prise en compte des orientations concernant le développement économique sur le secteur du Pré Catelan dont les destinations autorisées tiennent compte des activités économiques qui sont implantées. Nous portons ces mêmes remarques sur les zones de Funel, Saint-Philippe et du Plan de Saint-Pierre.

Enfin, nous comprenons, suite à la fin d'activité de la carrière située sur le site de la Valmasque, le passage d'une zone naturelle dédiée à un zonage agricole pour la plantation et l'exploitation potentielle de plantes à parfum (Rose de mai), de maraîchage ou d'oliveraie.

Mes services se tiennent à la disposition des vôtres pour vous accompagner sur le volet économique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Quentin ROBIQUET
Email : quentin.robiquet@cote-azur.cci.fr - Tél. 04 93 13 73 46
Réf. n° 250415-12738R